

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 21 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-013

Objet : Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein de l'Autorisation de Programme 2020 (AP 2020-2024)

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 14 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 69 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : Philippe BAPTIST, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER, Emmanuel VIVET.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués des EPCI :

Jean ABITEBOUL a donné pouvoir à Joël SURIER.

Suzanne BARNET a donné pouvoir à Jean-Paul GARCIA ROBIN.

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

François-Xavier DUPERAT a donné pouvoir à Éric GRIMONT.

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Emmanuel VIVET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal GOUHOURY.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 5722-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité syndical n°09-04-2013 en date du 17 décembre 2013 adoptant le règlement financier de gestion en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/CP) des dépenses d'investissement du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

Vu la délibération n° 03-02-2016 du Comité syndical en date du 20 juin 2016 adoptant la révision du programme pluriannuel d'investissement au titre de l'année 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2019-036A en date du 11 décembre 2019 de création de l'autorisation de programme 2020-2024,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DSC2022-023 A en date du 7 décembre 2022 de vote du budget primitif 2023 du budget annexe « aménagement numérique »,

Vu la délibération n°DCS2023-005 A en date du 12 avril 2023 approuvant l'exécution budgétaire 2022 du budget annexe « aménagement numérique » soumis au vote du Comité Syndical,

Considérant que le règlement financier de gestion en AP/CP précise, en son chapitre B II, que les AP/CP pourront être modifiées dans le cadre d'un Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative,

Considérant le report des crédits de paiement 2022 non consommés sur les années 2023 et 2024,

Considérant le Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe « aménagement numérique », proposé au vote du Comité syndical,

Considérant que les programmes d'aménagement numérique sont assujettis à la TVA et font l'objet d'une gestion en crédits HT sur le budget annexe « aménagement numérique », à l'exception du programme de montée en débit qui n'est pas assujetti à la TVA et fait l'objet d'une gestion TTC au sein de ce budget,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 juin 2023,

Vu le rapport n°DCS2023-013,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le report des Crédits de Paiement 2022 non consommés sur les CP 2023 et 2024.

APPROUVE au titre du Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe, l'ajustement des montants de Crédits de Paiement inscrits (CP 2023) et l'Autorisation de Programme, tel que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

	Total CP 2022 après DM	CP consommés	Solde CP 2022	Année de transfert
TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT	34 456 263 €	24 785 703 €	9 670 561 €	
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	5 339 227 €	1 043 402,29 €	4 295 825 €	2023/2024
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	7 600 000 €	4 031 814,00 €	3 568 186 €	2023/2024
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	21 517 036 €	19 710 486,32 €	1 806 550 €	2024

	<2022	2022	2023			2024	TOTAL AP 2020/2024
	Exécution		CP d'origine	Modification CP	CP modifié	Prévisions	
TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT	64 759 041 €	24 785 703 €	23 380 000 €	5 500 000 €	28 880 000 €	14 614 552 €	133 039 295 €
SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif	18 772 917 €	1 043 402,29 €	4 000 000 €	2 500 000 €	6 500 000 €	1 926 813 €	28 243 133 €
SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals	16 357 236 €	4 031 814,00 €	5 000 000 €	3 000 000 €	8 000 000 €	4 881 189 €	33 270 239 €
SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage	29 628 887 €	19 710 486,32 €	14 380 000 €	0 €	14 380 000 €	7 806 550 €	71 525 923 €



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29/06/2023